

Communiqué de presse de l'Interprofession sucre du 29 juillet 2021

Versement du prix indicatif de la betterave pour 2020

L'Interprofession sucre a décidé de payer intégralement le prix indicatif de 44 francs par tonne de betteraves sucrières pour la récolte 2020. Pour la récolte 2022, il garantit au moins les mêmes conditions de culture qu'en 2021. En raison des conditions-cadres incertaines et des décisions politiques en suspens sur la protection douanière et la contribution à la culture, l'accord interprofessionnel 2022 définitif ne sera pas fixé avant début octobre.

Décompte de récolte 2020 définitif

Le marché international du sucre s'est détendu ces derniers mois et les prix augmentent légèrement à un niveau bas. Cela a également un effet positif sur le marché suisse. Le prix indicatif de 44 CHF par tonne de betteraves sucrières peut être payé en totalité. Les réserves doivent à nouveau être dissoutes, mais en proportion moindre par rapport aux années précédentes. Avec un paiement de qualité moyen de 7 francs par tonne de betteraves sucrières, les producteurs reçoivent un prix de la betterave de 51 francs.

Accord interprofessionnel 2022

Le Parlement n'ayant pas tranché sur l'initiative parlementaire "*Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène*" lors de la session d'été, les conditions-cadres concernant la protection douanière pour le sucre et la contribution à des cultures particulières sont encore ouvertes pour la saison 2022. En raison de ces incertitudes, l'Interprofession a décidé de ne fixer l'accord interprofessionnel 2022 qu'après la décision parlementaire attendue début octobre. Pour l'année culturale 2022, l'Interprofession garantit toutefois aux betteraviers au moins les conditions de l'accord interprofessionnel 2021. En cas de décision favorable, les conditions de reprise pourront être améliorées afin d'encourager la culture betteravière. Les agriculteurs sont encouragés à tenir compte de la betterave sucrière dans la planification de leur rotation culturale. Les contrats de culture seront envoyés en octobre.

Betteraves recherchées !

La demande en sucre suisse n'est pas couverte. La branche est donc toujours à la recherche de surfaces de betteraves sucrières dans les trois modes de production : Bio, IP-Suisse et conventionnel. Les nouveaux producteurs de toute la Suisse sont les bienvenus ! Les agriculteurs intéressés peuvent contacter Sucre Suisse SA.

Contact:

Fédération suisse des betteraviers (FSB): Josef Meyer, président, 079 606 10 21

Sucre Suisse SA (SUS): Guido Stäger, CEO, 032 391 62 04